



La copropriété : les plaisirs partagés sont les meilleurs.



par Hubert Tassin – Président des P.P.

S'associer pour posséder des chevaux de courses n'est certes pas un phénomène nouveau. Comme beaucoup, j'ai commencé par là avant de déclarer mes propres couleurs en 1986. Mais il est très intéressant de constater un véritable regain d'intérêt pour les écuries de groupe.

Une forme de parrainage

Dans les instances de France Galop, on évoque souvent le développement de la multipropriété comme un axe stratégique pour trouver de nouveaux propriétaires. C'est à raison.

A l'évidence la multipropriété est un moyen de mutualiser le risque financier et d'avoir accès au statut et au plaisir d'être propriétaire en limitant la mise. Mais l'intérêt principal ne me semble pas être là. La multipropriété est sans aucun doute le vaccin qui peut faciliter la création de nouvelles vocations de propriétaires.

Vendredi 26 septembre 2014 – N° 46

Je ne pense pas qu'on devienne propriétaire parce qu'on reçoit une plaquette vantant les mérites de ce statut, parce qu'on est invité une fois par an sur un hippodrome ou parce qu'on vous expose, même avec talent, les avantages fiscaux de l'investissement cheval... On devient propriétaire parce qu'on a pu goûter à l'incroyable montée d'adrénaline que procure la course, comme parieur souvent, mais plus encore comme propriétaire. Voir sa casaque se rapprocher de la tête dans une ligne droite avec le poteau d'arrivée en ligne de mire, c'est un rêve qui, quand il devient réalité vous transporte. Et tout le reste n'est alors qu'accessoire.

La vie d'un propriétaire est rythmée par ce rêve, par les croisements ou les achats, par le programme à venir, par des plans de carrière, qui finissent souvent sur la Comète, mais pas toujours.

Le milieu des courses n'est pas facile à pénétrer, il a ses codes, ses usages, ses traditions, ses règles. On n'y pénètre pas seul. Il faut être guidé, et le meilleur moyen est d'y être parrainé par quelqu'un qui a envie de vous y introduire. L'association se révèle alors comme la forme de parrainage la plus efficace. C'est un passionné qui est le meilleur des prosélytes pour convaincre de sauter le pas.

Je sais de quoi je parle. Depuis 1983, je suis associé et gérant d'une « écurie de groupe » qui est composée d'une bonne dizaine d'associés. La plupart ont – à titre individuel – déclaré leurs couleurs depuis nos premiers pas, acheté des



chevaux, certains sont aussi devenus éleveurs s'engageant ainsi sur un plus long terme. Pour ce qui me concerne je prends autant de plaisir à gérer les intérêts de l'Ecurie ABU que de m'occuper de ma propre casaque. Et, il faut le dire, plus de plaisir encore à discuter avec passion des choix de courses ou d'élevage et, évidemment, à fêter les victoires. Nous avons eu la chance d'avoir à le faire à cinq reprises depuis août 2013 grâce à notre élève Frascata. Soyez en sûrs : les plaisirs partagés sont les meilleurs.

Une évolution règlementaire salubre.

Les récentes évolutions du Code des Courses visant à étendre le nombre d'associés dans une écurie de groupe ont eu des effets positifs. Pascal Adda, avec les structures de propriétaires et d'éleveurs qu'il anime, en a été le précurseur et il faut l'en remercier. D'autres évolutions restent à mener. Car tout ce qui peut être fait pour faciliter l'accession au propriétéariat doit être examiné avec attention.

Ainsi, j'ai déjà eu l'occasion de souligner que Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur et donc à ce titre assurant une tutelle sur notre système s'était engagé auprès du Président de France Galop à assouplir la procédure d'agrément, envisageant alors d'examiner les demandes à posteriori réduisant ainsi considérablement les délais de traitements. Cet engagement est resté lettre morte mais sans doute faut-il profiter du fait que le nouveau ministre de l'Intérieur connaisse les courses pour revenir à la charge.

On l'a bien vu : en élargissant les conditions d'accès à la multi-propriété, on n'a pas pour autant multiplié les problèmes, fait rentrer dans

le circuit des gens indésirables. Assouplir les conditions d'obtention des couleurs est une évolution parfaitement logique et souhaitable.

Une cible plus sensible.

France Galop a un service dont la mission consiste à créer des vocations de nouvelles casaques. On a pu ainsi constater combien il est difficile de convaincre ex nihilo, et combien il est alors compliqué de transformer l'essai, de ne pas perdre rapidement le nouveau (co)propriétaire. Le taux de retour reste extrêmement faible et demande temps et énergie. Le terreau que constituent les milliers d'associés qui ne sont pas encore pleinement propriétaires est certainement beaucoup plus efficace à travailler. Celui des amis des propriétaires convaincus est, par nature, le cœur de la cible.

Rien n'est possible en la matière évidemment sans intégrer le service donné par les professionnels et, en premier lieu, celui des entraîneurs, ceux qui assurent le lien avec le propriétaire autant qu'ils effectuent la prestation d'entraîner les chevaux.

Il reste dans cette action « commerciale », une condition essentielle, une des raisons d'être du combat des PP depuis 25 ans : montrer au quotidien que le propriétaire est au centre du fonctionnement de l'Institution et des réflexions sur les projets d'avenir. Montrer de la considération et du respect à un associé, lui dérouler le tapis rouge, et nous en feront sans doute un propriétaire fidèle...pour longtemps.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr